

Déploiement des énergies renouvelables : ouverture du débat public sur les prochains projets éoliens en mer au sud de la Bretagne

Le Lundi 20 juillet 2020

Saisie par la ministre de la Transition écologique, la Commission Nationale du Débat Public organise un débat public du 20 juillet 2020 au 30 novembre 2020 sur les futurs projets d'éoliennes en mer installées au sud de la Bretagne. Ce chantier correspond à la volonté du Gouvernement de diversifier les sources de production d'électricité en France, avec l'objectif d'atteindre 40% de production d'électricité provenant d'énergies renouvelables à horizon 2030.

Publiée en avril dernier, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe les priorités de la France en matière d'énergie jusqu'en 2028. Elle prévoit l'attribution en 2021 d'un appel d'offre pour un nouveau parc éolien flottant en mer de 250 MW au sud de la Bretagne. L'attribution d'une future extension de ce parc d'environ 500 MW est également prévue à partir de 2024 afin de pouvoir mutualiser le raccordement au réseau électrique.

« Je suis particulièrement attachée à ce que tous les acteurs de terrain soient pleinement consultés et écoutés en amont de l'installation de projet éoliens, dont le pays a besoin pour produire de l'électricité de manière durable. C'est tout le sens de l'organisation de ce débat public. *Je veux féliciter l'engagement des Régions Bretagne et Pays de la Loire pour le développement de leurs énergies renouvelables, qui créent des filières industrielles innovantes et des emplois au niveau local. Nous allons porter ensemble le premier projet de parc éolien flottant commercial en mer en Europe. L'objectif est de concilier le développement des énergies marines renouvelables avec les usages actuels de la mer. Depuis plusieurs années, des concertations ont été menées sur le territoire et ont permis d'identifier des zones propices et de moindres contraintes. La zone d'étude en mer présentée est le fruit de ces échanges.* » déclare Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique.

Depuis 2018, le cadre réglementaire a évolué afin d'associer au plus tôt l'ensemble des acteurs concernés par l'installation d'éoliennes en mer. Le débat public qui débute aujourd'hui intervient très en amont du projet, les caractéristiques des parcs n'étant pas encore définies. La démarche présentée au public porte donc notamment sur la recherche, au sud de la Bretagne, de zones propices pour le développement d'un futur projet éolien en mer de 250 MW, qui sera attribué à un développeur éolien en 2021, et de sa future extension d'environ 500 MW, qui devrait être attribuée à partir de 2024, ainsi que sur leur raccordement au réseau. La Région Bretagne sera étroitement associée, aux côtés de l'État et de RTE, le Réseau de Transport d'Electricité, à l'ensemble de la procédure de préparation de l'appel d'offres.

Ainsi, l'Etat, RTE et la région Bretagne, co-maîtres d'ouvrage, souhaitent que le débat public permette de :

- établir un diagnostic partagé sur les enjeux à prendre en compte dans la zone soumise à la consultation du public ;
- définir une zone d'une superficie totale de 600 km² permettant de développer le parc de 250 MW à l'issue du débat public, puis son extension de 500 MW dans un second temps ;
- définir les modalités permettant l'intégration dans le territoire du futur parc éolien et de son raccordement (conditions d'implantation du parc et de son raccordement, maintenance du parc, suivi des enjeux environnementaux, impact sur les activités économiques, etc.).

Pourquoi le sud de la Bretagne ?

- Les conditions de vents et les fonds marins, au large, sont très favorables à l'éolien en mer, ce qui permet d'installer des éoliennes qui produisent davantage d'énergie dans des conditions économiques compétitives. En mer, le vent est plus fort et plus régulier qu'à terre et les éoliennes fonctionnent donc de l'ordre de deux fois plus qu'à terre.
- La technologie flottante adaptée aux fonds profonds du sud de la Bretagne permet d'exploiter ces avantages naturels pour bénéficier de vents forts tout en minimisant l'impact visuel.

- Les concertations menées sur le territoire depuis plusieurs années identifient des zones propices à l'implantation de nouveaux parcs éoliens en mer.
- Les régions Bretagne et Pays de la Loire disposent d'une filière industrielle en plein essor qui bénéficiera de retombées locales en emplois, formation et fiscalité ; elles parient sur les énergies marines renouvelables pour assurer leur avenir énergétique et industriel.
- Le développement d'énergies renouvelables avec une forte capacité de production répond également pleinement aux objectifs de réduction de la dépendance électrique de la région Bretagne.

Construit et exploité par un énergéticien privé, qui sera désigné par la ministre de la Transition écologique après une procédure de mise en concurrence, le parc bénéficiera d'un soutien financier public sous la forme d'un tarif d'achat garanti de l'électricité produite.

Dans le cadre de ce débat organisé par la Commission Particulière du Débat Public, **l'État met à disposition du public différents documents d'information et d'aide à la décision sur le site du débat (<https://eolbretsud.debatpublic.fr/>)** [1]. Un dossier de présentation du projet appelé "Dossier du maître d'ouvrage" (DMO), des outils permettant de visualiser les impacts paysagers du projet, un outil cartographique (<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/eolien-en-mer-sud-bretagne-r644.html>) [2] pour visualiser les données disponibles et des rapports spécifiques sur les enjeux environnementaux en présence sur la zone et sur les enjeux du secteur de la pêche seront notamment disponibles.

[1] <https://eolbretsud.debatpublic.fr/>

[2] <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/eolien-en-mer-sud-bretagne-r644.html>